

COREPS

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Séance plénière - Synthèse de la réunion du 18 octobre 2022

INTRODUCTION

Michel Bissière - Je vais vous proposer de commencer cette plénière du COREPS. Madame la Directrice des affaires régionales culturelles, Messieurs les représentants des collectivités territoriales, Mesdames Messieurs les représentants des organisations professionnelles, merci d'avoir accepté de consacrer un peu de temps à cette nouvelle plénière du COREPS. Pour rappel, le COREPS a été relancé en mars 2021 par le président de région et par le préfet pour mener des échanges sur les problèmes ressentis par le secteur culturel. C'était le moment opportun de recréer des séances plénières pour partager ces interrogations. Trois réunions de travail ont été organisées en 2021 : « Expérience spectateur », « Insertion professionnelle », « Evolution du cadre réglementaire ». Ces groupes de travail ont mené à des échanges et des préconisations, et cette plénière permettra de revenir sur leurs propositions.

Bénédicte Lefeuvre - Je voulais me joindre à vous pour remercier Arsud et la Région Sud pour avoir piloté et animé le COREPS dans des situations complexes. Cela a permis de réfléchir ensemble sur le contexte post-COVID de la culture, sur l'importance de réserver des temps d'information, de restitution mais aussi d'échange. N'hésitez pas à intervenir à tout moment : qui dit COREPS qui égalité. Il était important d'avoir une instance libre dans sa composition, avec des acteurs de différents horizons : acteurs culturels, syndicats, acteurs politiques... Le monde de la culture n'échappe pas au bouleversement du monde en général, et l'Etat est là pour accompagner les mutations que nous avons vécu ou que nous allons vivre.

Anaïs Le Floch – Voici l'ordre du jour :

- _Présentation des orientations budgétaires 2023
- _Point sur la rentrée dans les lieux culturels
- _Intervention de Pôle emploi
- _Groupes de travail 2022 : restitutions et échanges
- _Perspectives 2023

FEUILLE DE ROUTE

Bénédicte Lefeuvre - Nous avons choisi, avec les membres de la Région et du bureau, les grands axes de la feuille de route de la ministre de la Culture :

_Enfance et jeunesse : amplifier la politique d'éducation artistique et culturelle ;

_Information et démocratie : garantir l'accès de tous à une information fiable, libre et indépendante ;

_Souveraineté culturelle : soutenir la création française dans les mondes physique et numérique ;

_Protection du patrimoine et transition écologique : concilier deux impératifs d'avenir ;

_Egalité des chances et apaisement des mémoires : incarner une politique culturelle ouverte et inclusive.

Hausse 7% de crédit consacré à la culture, soit 271 millions de plus par rapport à l'année dernière. Dans la culture, il y a toujours des budgets versés sous forme de subvention directe, les réductions fiscales. Ce projet de loi est actuellement en discussion, avec un débat d'une taxe sur le streaming. Derrière des chiffres se cachent des enjeux culturels que la Ministre doit mettre en œuvre. Notons également un budget pour les DRAC qui augmente de 279 millions d'euros, avec des axes que l'on retrouve dans les grands axes de la feuille de route, comme l'axe « enfance et jeunesse ».

Nous avons choisi, avec la région, d'aborder très rapidement ce point sur les grands axes de la feuille de route de Madame Rima Abdul Malak. Le budget de la culture est géré sous forme de subventions directes, puis de toutes les réductions fiscales, toutes les taxes qui sont affectées au budget du ministère de la Culture comme pour le financement du CNC. Une proposition budgétaire est en ce moment en discussion, les premiers débats sur la création d'une taxe sur le streaming ont déjà eu lieu, et derrière ces chiffres se cachent des politiques publiques que madame Abdul Malak doit mettre en œuvre. Aujourd'hui, nous avons 62 millions d'euros pour l'ensemble des DRAC, et nous retrouvons dans notre feuille de route les mêmes éléments que la Ministre, puisqu'elle a mis en point numéro un l'enfance et la jeunesse. Le Pass Culture devra atteindre en 2023 208,5 millions d'euros. La ministre a pour mission de garantir l'accès de tous à la culture. Elle va d'ailleurs organiser des états généraux qui vont mener à des participations régionales, ce qui souligne l'importance de cet axe de travail, qui est un des fondements de notre feuille de route. Il est important de soutenir la création française dans les mondes physiques et numériques. L'axe de la protection du patrimoine et de la transition écologique sont également fondamentaux. Il y a une volonté du ministère d'accompagner tout le monde à cette transition écologique, bien qu'une tension persiste entre, d'une part, ce souhait de préserver le patrimoine et les paysages culturels qui sont des richesses de la France, et d'autre part la nécessité de s'adapter à la production des énergies renouvelables, de dépenser moins d'énergie. La ministre a donc lancé un chantier qui devrait aboutir à la fin du mois de novembre, en prenant en compte à la fois les nouvelles conditions de conservation des œuvres et les conditions de définition d'un nouveau patrimoine culturel qui fasse place aux problématiques des transitions écologiques. Ça va de l'installation des panneaux photovoltaïques dans les zones protégées à la possibilité de changer certains règlements d'urbanisme pour avoir des villes vivables.

PRESENTATION DU BUDGET CULTURE DE LA REGION SUD

Igor Boïko - Nous sommes dans une logique de perpétuation du soutien au secteur de la culture en termes de fonctionnement. Nous devons accompagner ce qui a déjà été initié en 2022 sur toutes les dimensions de l'action culturelle. La création-diffusion sera reconduite en tout cas dans les perspectives en 2023. Il faut considérer que c'est un effort sans précédent de la part de la collectivité dans une crise énergétique importante, dans une perspective de préservation de l'environnement. Notons également un effort volontariste de préserver les budgets dans cette crise sans précédent.

Raphaële De Guili Morghen – Merci d'avoir présenté dans les grandes lignes le futur budget culture de la région. Il est vrai que l'exercice est un peu délicat, puisque le budget n'a pas été encore voté, et que le rapport d'orientation budgétaire est prêt depuis le 21 octobre : nous sommes donc, en l'état, encore dans les grandes lignes, même si le travail de construction est en cours. Comme toutes les autres collectivités, nous devons faire face à la hausse massive du coût de l'énergie, et nous devons parallèlement faire tout ce que l'Etat encourage en matière de rénovation énergétique. La ministre de la Culture s'est également engagée, sur son budget, à développer des opérations spécifiques.

Michel Bissière - Il est toujours délicat de parler budget avant terme. Le budget sera voté dans quelques temps ; tout le monde connaît la volonté de l'exécutif d'avoir un regard particulier sur le monde de la culture. On prévoit une augmentation de 10% du budget de la culture cette année, toujours dans cette volonté forte d'accompagner le secteur culturel.

Renaud Muselier - La Région Sud est un petit pays dans un grand pays. C'est la première région européenne en termes de festival (exemple : le Festival d'Avignon), mais il faut également tenir compte des nouveaux paramètres (guerre aux frontières, aléas du parlement, enjeux environnementaux). Les enjeux essentiels du COREPS sont d'être à l'aise dans les responsabilités respectives, et d'être les ambassadeurs de la région dans le cadre des instances régionales. Dès 2017, il y a eu la mise en place du plan environnemental régional dans les budgets. L'idée est de mettre 100% du budget au budget vert européen ; de demander que toutes les structures et associations se mettent à la transition écologique, pour une meilleure adaptation du budget et un meilleur accompagnement des événements ou structures culturels. Et puis, chaque habitant doit pouvoir accéder, à proximité de chez lui, à une offre culturelle de qualité.

Catherine Lecoq - J'ai deux questions : où sera la cité régionale méditerranéenne et le spectacle vivant au niveau régional ? Je tiens à informer que des programmations de 2023 sont déjà déprogrammées pour des raisons énergétiques. Il est important que tout le monde marche dans la même direction, que tous soient solidaires pour sauver le spectacle vivant et le cinéma. Si on veut conserver cette dynamique que la région a en matière d'irrigation.

Igor Boïko - Structurellement, nos charges augmentent encore plus. L'exigence que nous devons partager est une exigence d'efficacité. Arsud travaille d'arrache-pied avec des

structures qui sont des ambassadeurs en termes d'éco-efficacité. On est dans une logique de « critérisation », de travail ensemble (cf : Marseille en grand).

Florian Salazar-Martin – Nous partageons une chose dans nos responsabilités, à l'échelle national ou local : c'est l'enjeu territorial. Et sur ce point, nous vivons une crise de toutes les pensées. Il est important de clarifier les choses. Marseille en grand, d'accord... mais surtout la région en grand, avec Avignon, Nice, Cannes... Il y a eu la génération d'un grand plan cinématographique qui a considérablement été augmenté. Il y a de plus en plus d'argent pour fabriquer des contenus, on le sait au niveau des plateformes, avec des milliards en prévision pour que les gens trouvent du travail dans la région. Il faut construire un territoire solidaire, et il en va du cinéma, de l'audiovisuel, du spectacle vivant... Nous avons beaucoup de ressources, et il faut mobiliser cette ressource ensemble dans un espace qu'il faut reconstruire.

Michael Dian - Vous formulez une exigence accrue sur les termes de sobriété et de vigilance écologique. Nous sommes un tissu culturel extrêmement riche, avec une densité d'offres, d'acteurs culturels, de production, de coopération à l'intérieur de la région. Il est nécessaire de garantir ce service aux habitants et aux acteurs culturels, cela semble une bonne feuille de route.

Renaud Muselier - Je suis convaincu que notre force réside dans les territoires Alpains. On ne pourra pas pousser davantage sur le littoral ; c'est moins cher dans les Alpes qu'à Saint-Tropez. Il faut offrir à proximité de ces zones de nouveaux outils de culture à destination des citoyens. Rappelons que sans culture, nous n'avancions pas.

POINT SUR LA RENTREE DANS LES LIEUX CULTURELS

Anaïs Le Floch - Nous allons passer à un nouveau point de l'ordre du jour : le point sur la rentrée dans les lieux culturels. Je laisse la parole à Mme Loudes et Mme Verna.

Agnès Loudes - Notre COREPS passe pour atypique et dynamique auprès des autres régions. J'ai retenu la phrase de notre DRAC : apaisement et adaptation. J'ai contacté la plupart des théâtres de la région : le public présent est enthousiaste, mais c'est assez irrégulier en fonction des spectacles. Cela fonctionne toujours sur le principe de réservation en dernière minute. La médiation (tractage, stand...) reprend beaucoup d'importance en sus du numérique. On relève cependant une grande fatigue dans les équipes de communication. Nous sommes à l'écoute et alertons les directeurs sur les états de santé de ces services. Nous avons remarqué la baisse du pouvoir d'achat, et si la place n'est pas chère, c'est très bien reçu par le public.

Les dispositifs d'EAC sont fortement demandés. Nous souhaitons continuer les politiques de résidences accompagnées, dans les théâtres, les zones rurales ou les quartiers, dans les lieux non dédiés – avec action culturelle si besoin. Notons une forte augmentation des coûts de spectacle : les défraiements et fiches techniques explosent. Il y a parfois une pression politique sur les contenus. Il existe également des craintes sur les surcoûts du fluide. Et dans les zones rurales, le coût des bus semble exploser.

En Ile de France, ils sont très en retard par rapport à nous. Ils ont émis l'idée de monter une agence ou une association en Ile-de-France pour régler les problèmes rencontrés par la région Sud, mais comment peut-on gérer tout ceci depuis Paris ?

Renaud Muselier - Je le vois bien avec nos présidents de région : nous ne parlons jamais de culture, je ne suis donc pas étonné que nous soyons en avance. Nous avons les structures et les organisations pour se débrouiller. Les salles de spectacles sont impactées, mais le cinéma aussi. Avec l'écran, on n'est pas en contact : or les gens ont besoin de contact, de se retrouver davantage. Concernant les transports, c'est le même prix pour toute la région : avec Zou, c'est 9 euros par mois dans toute la région.

Nadine Verna - En ce qui concerne les SMA, nous avons mené une enquête auprès de nos acteurs pour poser le constat de la rentrée dans les lieux culturels. En musique, nous relevons une reprise en demi-teinte après deux années noires, et ce recul masque le fossé entre le retour des salles en grandes jauges et les petites et moyennes jauges qui s'attendent à une baisse de 26 à 30%. Le retour du public vers les lieux est encore très aléatoire en fonction des programmes. Les habitudes de réservation dans les salles de concert ne sont plus là ; uniquement des achats de dernière minute. Il y a eu une inflation des cachets artistiques après 2 ans de pandémie, plus l'inflation du coût de l'énergie qui a triplé voire quadruplé. Les coûts des prestataires techniques ont également explosé, sans parler de la concurrence des coûts de prestation. Des programmes sont parfois annulés, faute de réservation. Le nombre de présentations de festivals a cru de 17% par rapport à 2019. La baisse du pouvoir d'achat risque aussi d'impacter considérablement les habitudes des spectateurs. Evoquons les assurances annulations : pourra-t-on encore en 2023 assurer nos événements ? Nous devons aborder le sujet des assurances collectives de festivals. 5% des annulations des programmateurs ont lieu pour des raisons climatiques (réchauffement, incendies...) Le gonflement des cachets artistiques inclut aussi le coût de production pour les producteurs. Il y a une grosse inquiétude à venir pour le centre national de la musique, ainsi qu'une inquiétude des collectivités au regard de l'inflation de l'énergie. Comment repenser les modèles sans subir l'inflation des coûts sur les publics ? Comment formaliser une communication active auprès des publics ? Comment la faire soutenir aux acteurs de la filière ?

LE MARCHE DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR CULTUREL

Sarah Fekih - Le réseau spectacle PACA se décline en 3 équipes spécialisées réparties sur la région : Marseille Belle de Mai, Avignon et Nice. Le périmètre d'intervention est l'accompagnement et le placement des demandeurs avec emploi-métier recherché correspondant aux ROME suivants :

- _L11 Animation de spectacle
- _L12 Artistes interprètes du spectacle
- _L13 Conception de production de spectacle
- _L15 Techniciens de spectacle
- _B11 Arts plastiques.

A la Belle de Mai, nous accompagnons un peu plus de 2 000 personnes. On enregistre plus de 13 000 personnes inscrites sur ces métiers. Concernant l'évolution du marché du travail, on a compté jusqu'en août 2022 plus de 400 offres d'emploi sur ses secteurs. 200 000 DPAE ont

été enregistrés jusqu'en août 2022. C'est un secteur en évolution de plus de 78% depuis 2021. Les échanges avec les structures font remonter des besoins en personnes plus qualifiées, notamment sur secteur technique (pour la construction de décor, par exemple). A ce jour, 2 130 demandeurs d'emplois (dont 1 000 intermittents) bénéficient d'un accompagnement individuel et collectif au travers d'un certain nombre d'atelier : Réseaux sociaux, Zoom sectoriel, mais également de Jobs dating, de tables rondes, casting et d'une page Fb qui compte + 3 000 abonnés.

En développement :

- _une sphère régionale, plateforme collaborative, sécurisée, dédiée à l'emploi
- _un annuaire en ligne permettant de mettre en relation demandeurs d'emploi, entreprises et centre de formation.

A termes :

- _développer et étendre l'offre de service au niveau régional
- _renforcer la présence de Pôle emploi auprès des recruteurs du secteur, renforcer l'offre de formation et le partenariat
- _créer une 13^{ème} expertise d'Avenir régionale.

RESTITUTION DU GROUPE DE TRAVAIL « EXPERIENCE SPECTATEUR »

Anaïs Le Floch - Nous allons passer à la restitution des groupes de travail organisés cette année. Nous allons vous proposer les solutions d'actions par chaque thématique. Commençons par « expérience spectateur ». Les débats ont porté sur :

- _L'équité territoriale (la culture dans les territoires éloignés)
- _Les amateurs, professionnels émergents, l'habitant-spectateur-acteur
- _La médiation (la relation aux publics – nouvelles approches)

Michaël Dian - Nous avons eu des échanges assez riches autour de ces évolutions. Un artiste est un artiste tout le temps, sur le plateau comme en interaction avec le public. Il faut se poser la question d'une évolution des annexes 8 et 10 afin de considérer l'action culturelle comme véritable contribution au processus de création. Revoir le mode de rémunération des artistes, notamment la comptabilisation des heures d'actions EAC dans le régime de l'intermittence. Organiser des séminaires et des rencontres, pour questionner la valeur de l'art dans la société. Concevoir un temps qui permettrait de bien définir les distinctions à faire entre EAC, action culturelle, théâtre à l'école... Formuler une invitation à l'attention des artistes, des compagnies, des lieux, des institutions et collectivités, des personnels chargés de la médiation. Nous devons également partir du principe que les habitants sont aussi des acteurs culturels, avec des ressources culturelles à disposition. Il faut sortir de la représentation du public comme catégorie abstraite, reconsidérer la relation à nos environnements. Cela suppose un dialogue dans le dialogue, le plus construit et permanent, avec nos partenaires financiers. Cela soulève la question de la circulation de nos initiatives : nous devons amener à un soutien de toutes formes de coopération permettant d'aller significativement vers les représentations, co-construire les politiques publiques à travers, notamment, les appels à projet et dossiers de subvention.

Bénédicte Lefeuvre – Nous allons porter au niveau national et régional les demandes d'évolution des annexes 8 et 10, qui n'ont pas encore été renégociées. Michaël a employé un

mot repris sur les instances régionales sur les contrats de résonance, qui correspond à ce qui a été fait sur les territoires, en particulier là où n'existe pas d'action sans participation active des habitants. Je suis vigilante sur les capacités des structures à se décliner en la matière. Nous travaillons sur le rapprochement avec le rectorat, avec leur intervention en fonction de nos deux académies (Aix-Marseille et Nice) avec lesquels nous sommes face à des problématiques internes très différentes l'une de l'autre. A Nice, nous constatons une vraie déconcentration des budgets, et pas d'établissements de programme culturel a posteriori.

RESTITUTION DU GROUPE DE TRAVAIL « EVOLUTION DU CADRE REGLEMENTAIRE »

Anaïs Le Floch - Passons au groupe de travail « évolution du cadre réglementaire » :

- _ Les aides
- _ Le statut des intermittents
- _ Les mesures et les adaptations

Nous allons faire un retour sur la création de nouveaux métiers et de nouvelles compétences.

Eve Lombart - Nous relevons une rapidité d'évolution de ce cadre réglementaire, avec la crise sanitaire mais aussi la crise climatique, le mouvement #metoo et les injonctions d'aujourd'hui en matière d'égalité homme-femme. Comment réguler les injonctions qui pèsent sur le secteur culturel ? Nous devons mesurer les impacts du FONPEPS, étudier l'impact du dispositif en région et en complémentarité avec d'autres dispositifs afin de justifier la nécessité de maintenir un tel fonds. Il faut ouvrir le dispositif aux métiers à grande pénibilité et aux personnes en situation de handicap, développer un cadre juridique à 10 ans, imaginer d'autres ressources pour financer le FONPEPS - par exemple : créer une taxe spécifique sur les événements culturels. Il est également important de créer un bureau d'information et d'orientation en région, en s'inspirant de ce qui est déployé pour le Pass Culture, et d'accompagner la pérennisation des emplois créés en s'inspirant de l'accompagnement des postes ADAC.

Pour accompagner la création des nouveaux métiers (réfèrent Covid, Réfèrent RSE, Réfèrent VHSS...) :

- _ réhabiliter les emplois tremplins
- _ travailler au référencement de ces nouveaux métiers dans les conventions collectives et au registre des compétences
- _ travailler avec l'Afdas sur les formations à ces nouveaux métiers
- _ intégrer le programme « Expertises d'avenir » que Pôle Emploi compte soumettre pour les métiers du spectacle.

Les ressources à étudier :

- _ le rapport Kanju sur la production artistique en France dans le secteur du spectacle vivant
- _ étudier le « plan de réduction des métiers en tension » développé pour les secteurs du bâtiment ou de la restauration pour voir comment il pourrait être décliné au secteur culturel
- _ contacter le Crefop, qui travaille déjà sur le sujet des métiers en tension et voir quelles complémentarités d'actions pourraient être mises en œuvre.

RESTITUTION DU GROUPE DE TRAVAIL « INSERTION PROFESSIONNELLE »

Anaïs Le Floch – Passons maintenant au groupe de travail « insertion professionnelle », qui s'applique à tous les métiers de la culture :

_formation initiale

_sortie d'école, intégration

_accompagnement à l'émergence (ressources et développement).

Les études montrent que le taux d'insertion est bon, mais que le début est difficile. Les artistes ne sont pas assez formés et prévenus de ce qui les attends, alors qu'ils doivent pouvoir tout faire pour s'en sortir (création, production, diffusion etc).

René Fontanarava - Pour accompagner l'insertion professionnelle, il est nécessaire de favoriser les rencontres entre étudiants et professeurs (intervention/témoignage de professionnels en activité, rencontres professionnelles, festivals, tremplins) et de cartographier les dispositifs d'insertion professionnelle et d'accompagnement à l'émergence en région. Nous avons d'ailleurs déjà commencé à remplir une carte, que nous vous incitons à compléter.

Mise en place d'un plan d'action en 4 temps, dont une cartographie des dispositifs spécifiques d'accompagnement à l'émergence ou d'insertion professionnelle pour :

_pouvoir en faire une lecture qui permettrait d'analyser les interactions

_identifier les zones de manques

_identifier les lieux où expérimenter une mise en commun des propositions d'accompagnement.

CONCLUSION

Raoul Lay - La partition de la région est déjà faite, que ce soit sur le soutien des compagnies, du cinéma. La partition de la DRAC, en revanche, semble à orchestrer. Dans le cadre du soutien à la création artistique, les budgets vont-ils être constants ou augmentés ? Comment cette partition va-t-elle concrètement s'orchestrer ?

Bénédicte Lefeuvre - Aujourd'hui les budgets doivent être maintenus. Ce qui n'empêche pas de se poser la question de l'inflation, mais il n'y pas d'indexation du budget des DRAC sur l'inflation. Il est vrai que la musique est aujourd'hui impactée par une baisse de fréquentation, notamment dans les musiques savantes. Mais nous avons retrouvé dans les orchestres des niveaux de modalité de financement. Au niveau du COREPS, nous voyons que le contenu des ateliers est riche, et nous allons essayer de transformer cet essai de façon concrète. Il faut mettre en œuvre tout ce qui est cartographie, répertoire des métiers... Tout ce travail va être exploité jusqu'à la corde non seulement sur le plan méthodologique, mais également sur le plan pratique. Une grande réflexion est en perspective avec la région sur la transition écologique en général et sur la transition écologique des secteurs de la culture.

Michel Bissière - Les services de la Drac et de la région travaillent en bilatéral sur des choses pas nécessairement financières, l'accompagnement attendu allant au-delà de l'argent. Nous allons voir ensemble comment les classer par priorité, et établir un calendrier pour vous donner les réponses.